



Mon propriétaire me demande de lui payer trimestriel a t-il droit

Par **stitou84**, le 14/12/2010 à 21:09

Bonjour,

mon propriétaire me demande de lui payer 3 mois de loyer en avance (trimestriel) a t-il le droit? exist-il une loi qui interdit se fait?

cordialement

Par **Marion2**, le 14/12/2010 à 21:29

Art 7 loi 6 juillet 1989 : Le locataire est obligé :

a) De payer le loyer et les charges récupérables aux termes convenus. Le paiement mensuel est de droit lorsque le locataire en fait la demande .

Vous pouvez donc tout à fait entrer dans le lieux et exiger ensuite le paiement mensuel du loyer.

Cordialement.

Par **stitou84**, le **14/12/2010** à **21:42**

bonjour,

mon propriétaire me demande de payer une caution de 300euros et de payer 3mois de loyer d'avance et donc 900euros et 150euros de charge un total de 1350euros pour entré dans l bien il n'est pas légal de payer une caution si mon loyer et trimestriel?

est ce que je peux entrée dans les lieux et demander ensuite un loyer mensuelle? ou dois je faire la demande avant d'entré dans les lieux afin que tout le monde soit d'accord?

Par **mimi493**, le **15/12/2010** à **01:01**

Est-ce que le bail est signé ? Attendez que le bail soit signé et que vous ayez les clefs pour remettre en cause les demandes du bailleur.

Est-ce une location vide ou meublée ?

Par **stitou84**, le **15/12/2010** à **08:20**

c'est une location qui est vide

Par **mimi493**, le **15/12/2010** à **09:21**

Donc sauf si vous ne voulez pas du logement, ne dites rien et quand vous serez dans les lieux, LRAR pour le remboursement du dépôt de garantie excédent 1 mois si vous exigez le paiement mensuel, ou de la totalité du dépôt si vous restez en paiement trimestriel